

## SÉANCE DU 13 FEVRIER 2023

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-trois, le treize février à dix heures, le Comité Syndical, s'est réuni à l'amphithéâtre de la Communauté de commune Sor et Agout à Saix après avoir été convoqué par le Président conformément aux dispositions des articles L.2122-8 et L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Date de convocation :**

7 février 2023

**Date d'affichage :**

7 février 2023

**Nombre de délégués**

**en exercice** : 60

**Délibération n° : 13022023 /6.1**

**Nombre de voix délibératives :**

49

**Membres titulaires présents : 42**

Jean-Paul ALRAN, Alain ASTIE, Jean-Charles BALARDY (pouvoir de Alain LEMONNIER), Bernard BARRIER, Denis BAYLE, Jacques BIAU (pouvoir de Pierre ESCANDE), Alain BOUISSET, Sylvain CALS, Alain CLERGUE, François COLLADO, Vincent COLOM, Jean-Luc ESPITALIER, Jean-François FALGAYRETTES, Jean-Marc FEDOU, Sylvain FERNANDEZ, Didier GAVALDA (pouvoir de Michel FARENC), Serge GAVALDA, Lionel GERVAUX, Jean-Pierre GOS, Frédéric ICHARD, Xavier ICHARD, Patrice JACQUET, Eric LEROUX, Nicolas LEROUX, Marc MADERN, Didier MAHOUX, Jacques MAURY, Daniel MAYNADIER, Franck MONNERET, Marc MONTAGNÉ, Alain OURLIAC, Jean-Claude PINEL, Vincent RECOULES, Francis REMIOT, Michel SABLAYROLLES, Jacques SALVETAT, Jean-Marc SOULAGES (pouvoir de Gilles GINESTET), Jean-Marc TARROUX, Didier VALAX, Jean-Claude VERNIER, Myriam VIGROUX, Olindo VIVAN.

**Membres titulaires représentés : 2**

Elián COMENT (représenté par Martine HOUDET), Frédéric JOURDE (représenté par Richard KOSMIDROWICZ),

**Membres suppléants présents : 2**

Martine HOUDET (représente Elián COMENT), Richard KOSMIDROWICZ (représente Frédéric JOURDE et pouvoir de Alex DE NARDI).

**Membres titulaires excusés ayant donné pouvoir : 5**

Alex DE NARDI (pouvoir à Richard KOSMIDROWICZ), Pierre ESCANDE (pouvoir à Jacques BIAU), Michel FARENC (pouvoir à Didier GAVALDA), Gilles GINESTET (pouvoir à Jean-Marc SOULAGES), Alain LEMONNIER (pouvoir à Jean-Charles BALARDY).

**Membres titulaires excusés : 11**

Michel BUFFEL, Christian CAYRE, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Jean ESQUERRE, Gaëtan GÖBBELS, Emile GOZE, Christian HAMON, Joël IMBERT, Noël MEYSSONNIER, Jean-Paul RAYSSAC, Mickaël VIATGE.

**Objet : Liste des communes de la compétence Eclairage public SDET effective au 1er janvier 2023.**

Le Président informe l'assemblée que des communes ont nouvellement délibéré le transfert de la compétence optionnelle de l'éclairage public.

Il est proposé d'ajouter ces communes à la liste exhaustive des communes ayant transféré la compétence au Syndicat selon le type d'option, pour une prise de compétence effective au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Le transfert de compétence étant acté, M. Le président rappelle les différents modèles de financement.

Les projets pour ces communes se traiteront en respectant l'ordre des dossiers en cours, dans la **limite des recettes et crédits budgétaires allouées.**

**Liste exhaustive des 44 communes ayant transféré la seule compétence « investissement éclairage public » au Syndicat.**

Alban	Guitalens L'Albarède	Pont-de-Larn	Saint-Pierre-de-Trivisy
Algans-Lastens	Jonquières	Peyregoux	Saint-Salvy-de-la-Balme
Arifat	Laboutarie	Poudis	Sieurac
Brassac	Lacougotte-Cadoul	Prades	Sorèze
Brousse	La Sauzière-Saint-Jean	Pratviel	Soual
Broze	Le Rialet	Puéchoursi	Vabre
Cabanès	Le Vintrou	Puycalvel	Vénès
Cambon-lès-Lavaur	Livers-Cazelles	Réalmont	Villeneuve-lès-Lavaur
Carbes	Lomers	Saint-Amans-Soult	
Cuq les Vielmur	Marnaves	Saint-Gauzens	
Curvalle	Montcabrier	Saint-Jean-de-Vals	
Fauch	Montdragon	Saint-Paul-Cap-de-Joux	

**Liste exhaustive des 169 communes ayant transféré la compétence intégrale « éclairage public » au Syndicat.**

Aguts	Fénols	Milhars	Saint-Grégoire
Albine	Fiac	Milhavet	Saint-Jean-de-Rives
Alos	Florentin	Miolles	Saint-Lieux-lès-Lavaur
Amarens	Fontrieu	Missècle	Saint-Marcel-Campes
Ambialet	Frausseilles	Montans	Saint-Martin-Laguépie
Andouque	Fréjeville	Montdurausse	Saint-Michel-de-Vax
Arfons	Gaillac	Montredon-Labessonnié	Saint-Sernin-lès-Lavaur
Assac	Garrevaques	Mont-Roc	Saint-Sulpice-la-Pointe
Aussac	Giroussens	Montrosier	Saint-Urcisse
Aussillon	Graulhet	Mouzens	Saïx
Bannières	Grazac	Mouzieys-Panens	Salvagnac
Beauvais-sur-Tescou	Itzac	Mouzieys-Teulet	Sausсенac
Belcastel	Labarthe-Bleys	Navès	Sémalens
Bellegarde-Marsal	Labastide-de-Lévis	Noailhac	Senouillac
Belleserre	Labessière-Candeil	Noailles	Serviès
Bernac	Lacapelle-Ségalar	Orban	Souel
Bertre	Lacaze	Palleville	Tauriac
Blan	Lacroisille	Pampelonne	Técou
Boissezon	Lacrouzette	Parisot	Teillet
Bournazel	Lagardiolle	Paulinet	Terre-de-Bancalié
Brens	Lagarrigue	Péchaudier	Teulat
Briatexte	Lagrange	Penne	Teyssode
Cadalen	Larroque	Peyrole	Tonnac
Cadix	Lasfaillades	Poulan-Pouzols	Trébas les Bains

Cagnac-les-Mines	Lasgraises	Puybegon	Valderiès
Cahuzac	Le Fraysse	Puycelsi	Valdurenque
Cahuzac-sur-Vère	Le Garric	Puylaurens	Valence-d'Albigeois
Cambounès	Le Masnau-Massuguiès	Rabastens	Vaour
Cambounet-sur-le-Sor	Lempaut	Rayssac	Veilhes
Campagnac	Le Riols	Rivières	Verdalle
Castanet	Les Cabannes	Roquecourbe	Vielmur-sur-Agout
Castelnau-de-Montmiral	Les Cammazes	Roquemaure	Vieux
Caucalières	Lescout	Roquevidal	Villefranche-d'Albigeois
Cestayrols	Le Verdier	Roussayrolles	Villeneuve-sur-Vère
Cordes-sur-Ciel	Lisle-sur-Tarn	Saint-Affrique-les-Montagnes	Viterbe
Couffouleux	Loubers	Saint-Amancet	Viviers-lès-Lavaur
Courris	Loupiac	Saint-André	Viviers-lès-Montagnes
Cuq-Toulza	Lugan	Saint-Avit	
Damiatte	Magrin	Saint-Beauzile	
Donnazac	Mailhoc	Saint-Cirgue	
Dourgne	Marzens	Sainte-Cécile-du-Cayrou	
Durfort	Massaguel	Sainte-Croix	
Escoussens	Massals	Saint-Germain-des-Prés	
Fayssac	Mézens	Saint-Germier	

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre figure la signature et la liste des membres présents.

Certifié conforme  
A Albi, le 13 février 2023

**Le Président,  
M. Alain ASTIE**




Envoyé en préfecture le 16/02/2023

Reçu en préfecture le 16/02/2023

Publié le 16/02/2023

ID : 081-258100072-20230213-13022023\_6\_1-DE

